



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 115246

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire une nouvelle fois l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le fait que depuis plusieurs années, la loi concernant les associations en Alsace-Moselle a été profondément modifiée. Il s'avère toutefois que malgré les rappels émanant de nombreux parlementaires et malgré les engagements pris dans les réponses ministérielles, les décrets d'application ne sont toujours pas parus. Elle souhaiterait qu'il lui indique s'il ne pense pas qu'une telle carence est très regrettable car si on s'en tient aux réponses qui ont été fournies, toutes les consultations nécessaires doivent être normalement terminées et on peut s'étonner des tergiversations malgré tout constatées.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115246

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 49

Question retirée le : 16 janvier 2007 (Retrait à l'initiative de l'auteur)